

CARTHAGE CEMENT

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 343 624 940 DT

Bloc A de l'immeuble situé en face de l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique,

Lot HSC 1-4-3, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac II, 1053 Tunis.

Identifiant Unique N° 1072172/A

INFORMATIONS POST ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du 26 Juin 2023

I. RESOLUTIONS ADOPTEES DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE **DU 26 Juin 2023**

PREMIERE RESOLUTION : Ratification des modalités et des délais de convocation de l'assemblée générale ordinaire.

L'assemblée générale ordinaire ratifie les délais et les modalités de sa convocation et en donne, en tant que de besoin, décharge au Président du Conseil de toute responsabilité y afférente.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité

2^{ème} RESOLUTION : Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022

Après lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2022 ainsi que les explications données au cours de la séance, l'assemblée générale ordinaire approuve ledit rapport de gestion dans son intégralité et dans tous ses détails.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité

3^{ème} RESOLUTION : Approbation des opérations prévues par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales

L'assemblée générale ordinaire donne acte au conseil d'administration et aux commissaires aux comptes de ce qui lui a été rendu compte conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales. Elle approuve toutes les conventions conclues et les opérations réalisées telles qu'elles ont été développées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité

4^{ème} RESOLUTION : Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2022

Après lecture du rapport général des commissaires aux comptes dans lequel ils certifient la régularité et la sincérité des états financiers, l'assemblée générale ordinaire approuve les états financiers de l'exercice clos le 31

décembre 2022, composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de flux de trésorerie et des notes aux états financiers, tels qu'ils ont été présentés.

L'assemblée générale ordinaire approuve également les choix et méthodes comptables adoptées lors de l'établissement desdits états financiers.

Elle approuve en outre les opérations et mesures traduites par ces états qui font ressortir un bénéfice de **35 650 372 DT**

Cette résolution a été adoptée à la majorité

5^{ème} RESOLUTION : Affectation du résultat

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2022 comme suit :

Résultats reportés antérieurs	-31 408 019
Amortissements différés	-285 768 020
Pertes non reportables	-12 977 853
Résultat de l'exercice 2022	35 650 372
Résultat à affecter (bénéfice)	35 650 372
Résultats reportés	4 242 353
Amortissements différés	-285 768 020
Pertes non reportables	-12 977 853
Total affecté	-294 503 519

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité

6^{ème} RESOLUTION : Quitus aux administrateurs

L'assemblée générale ordinaire donne quitus ferme, définitif et sans réserves aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2022.

Cette résolution a été adoptée à la majorité

7^{ème} RESOLUTION : Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2022

L'assemblée générale ordinaire fixe les jetons de présence au titre de l'exercice 2022 à 2000 DT en brut par séance et par administrateur présent avec un plafond de 8 000 DT

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité

8^{ème} RESOLUTION : Fixation du montant de la rémunération des membres des comités d'audit, stratégique, juridique et de rémunération au titre de l'exercice 2022

L'assemblée générale ordinaire fixe la rémunération des membres des comité d'audit, stratégique, juridique et de rémunération au titre de l'exercice 2022 à 1000 DT en net par séance et par administrateur présent avec un plafond de 8000 DT nets par administrateur.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité

9^{ème} RESOLUTION : Ratification de la cooptation de la nomination d'un administrateur

L'assemblée générale ordinaire ratifie sans réserve la décision du conseil d'administration du 15-02-2023 portant la cooptation de Monsieur Sami BEN JAMAA en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Adel GRAR, démissionnaire de ces fonctions d'administrateur et de président du conseil d'administration et ce pour le reste de la durée de son mandat, qui vient en expiration à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2022.

Cette résolution a été adoptée à majorité

10^{ème} RESOLUTION : Nomination d'administrateurs pour les exercices 2023, 2024 et 2025

L'assemblée générale ordinaire constatant que les mandats des cinq administrateurs :

- Monsieur Sami BEN JEMAA
- La société BINA CORP (premier siège)
- La société BINA CORP (deuxième siège)
- La société ALKARAMA HOLDING
- Monsieur Sami FOURATI (représentant du Groupe Neifer)

sont arrivés à terme, décide de renouveler leurs mandats et ce pour une durée de 3 années, qui viendra en expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2025.

Cette résolution a été adoptée à majorité

11^{ème} RESOLUTION : Nomination d'un administrateur Indépendant pour les exercices 2023, 2024 et 2025

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 22019-47 du 29 Mai 2019 relative à l'amélioration du climat d'investissement et portant sur la désignation de deux membres indépendants dans le conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire ratifie sans réserve la nomination de Monsieur **Rabah JERAD** en tant qu'administrateur indépendant dans le conseil d'administration et ce pour une durée de 3 années qui viendra en expiration à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2025.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité

12^{ème} RESOLUTION : Nomination de commissaire aux comptes

L'assemblée générale ordinaire constatant que le mandat du commissaire au compte F.M.B.Z KPMG TUNISIE est arrivé à terme décide de nommer le cabinet **Fayçel HAMROUNI** en tant que co-commissaires aux comptes et ce pour une durée de 3 années, qui viendra en expiration à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2025.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité

13^{ème} RESOLUTION : Pouvoir pour accomplir les formalités légales.

L'assemblée générale ordinaire confère tous les pouvoirs nécessaires au représentant de la société pour effectuer tous dépôts et publications nécessaires et remplir toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité

II. BILAN APRES AFFECTATION DE RESULTAT

BILAN ARRETE AU 31 Décembre 2022

(exprimé en dinar tunisien)

	31-déc 2 022	31-déc 2 021
ACTIFS		
<u>Actifs non courants</u>		
<i>Actifs immobilisés</i>		
Immobilisations incorporelles	5 026 869	4 685 658
Moins : Amortissements	-3 205 117	-2 881 196
	1 821 752	1 804 462
Immobilisations corporelles	1 029 660 686	996 106 248
Moins : Amortissements	-451 862 250	-405 345 856
	577 798 436	590 760 392
Immobilisations financières	9 739 958	6 071 175
Moins : Provision	-96 217	-96 217
	9 643 741	5 974 958
Total des actifs immobilisés	589 263 929	598 539 812
Autres actifs non courants	883 568	3 005 764
<u>Total des actifs non courants</u>	590 147 497	601 545 576
<u>Actifs courants</u>		
Stocks	129 675 035	95 971 648
Moins : Provisions	-672 805	-672 805
	129 002 230	95 298 843
Clients et comptes rattachés	54 570 645	40 404 973
Moins : Provisions	-6 474 815	-6 170 729
	48 095 830	34 234 244
Autres actifs courants	78 122 398	67 468 769
Liquidités et équivalents de liquidités	16 723 677	9 186 099

<u>Total des actifs courants</u>	271 944 135	206 187 955
<u>Total des actifs</u>	862 091 632	807 733 531

BILAN ARRETE AU 31 Décembre 2022

(exprimé en dinar tunisien)

	31-déc 2 022	31-déc 2 021
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		
<u>Capitaux propres</u>		
Capital social	343 624 940	343 624 940
Réserve légale	588 801	588 801
Autres capitaux propres	1 809 234	1 809 234
Prime d'émission	151 619 117	151 619 117
Résultats reportés antérieurs	4 242 354	-31 408 019
Amortissement différés	-285 768 020	-285 768 020
Pertes non reportable	-12 977 854	-12 977 854
<u>Total des capitaux propres</u>	203 138 572	167 488 200
<u>Passifs non courants</u>		
Emprunts	300 617 003	331 842 969
Crédits bail	1 792 983	2 486 081
Comptes courants actionnaires	52 277 356	52 277 356
Provisions pour risques et charges	6 524 240	7 929 807
Passifs d'impôts		
<u>Total des passifs non courants</u>	361 211 582	394 536 212
<u>Passifs courants</u>		
Fournisseurs et comptes rattachés	60 622 314	40 994 249
Autres passifs courants	141 429 506	117 685 104
Concours bancaires et autres passifs financiers	95 689 658	87 029 766
<u>Total des passifs courants</u>	297 741 478	245 709 119
<u>Total des passifs</u>	658 953 060	640 245 331
<u>Total des capitaux propres et des passifs</u>	862 091 632	807 733 531

III. **TABEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2022**

(en dinars tunisiens)	Capital social	Prime de scission	Prime d'émission	Réserves légales	Réserves spéciales	Résultats reportés	Amortissement différées	Pertes non reportables	Résultats de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31 décembre 2021 après affectation du Résultat	343 624 940	1 809 234	151 619 117	588 801	0	-31 408 019	-285 768 020	-12 977 853	0	167 488 200
Résultat de l'exercice 2022									35 650 372	35 650 372
Capitaux propres au 31 décembre 2022 avant affectation du Résultat	343 624 940	1 809 234	151 619 117	588 801	0	-31 408 019	-285 768 020	-12 977 853	35 650 372	203 138 572
Affectation du résultat 2021 approuvée par l'AGO du 26/06/2023						35 650 372			-35 650 372	-
Capitaux propres au 31 décembre 2022 après affectation du Résultat	343 624 940	1 809 234	151 619 117	588 801	0	4 242 353	-285 768 020	-12 977 853	0	203 138 572

IV. Informations Administrateurs

Administrateur	Représenté par	Qualité	Mandat	Principales Activités OU Objet Social	Mandats exercés dans d'autres conseils d'administrations
SAMI BEN JAMAA	Lui-même	Administrateur	2023-2025	Directeur Général ALKARAMA HOLDING	Alpha International Tunisie (2020/2022) Alpha Bus Tunisie (2020/2022) Karthago Invest (2021/2023) SILT-SICAF (2013/2015) Tunisian Investment Company (2021/2023) Zitouna Telecom (mars 2023/Février 2026) Al Baraka (Juillet 2021/Juillet 2024) Société de promotion immobilière Sidi Kantaoui (2022/2024) Société de promotion touristique 209 (depuis 2019)
ALKARAMA HOLDING	Taoufik AMMAR	Administrateur	2023-2025	Gestion des participations dans les sociétés confisquées	Newrest Catering (Président du conseil d'administration 2020/2022)
BINA CORP	Sonia CHEOUR	Administrateur	2023-2025	Etude, Réalisation et gestion des projets spécialisés dans la fabrication des matériaux de construction	###
BINA CORP	LEILA BOUZGUENDA	Administrateur	2023-2025	Etude, Réalisation et gestion des projets spécialisés dans la fabrication des matériaux de construction	###
GROUPE NEIFAR	SAMI FOURATI	Administrateur	2023-2025	Batiment et Industrie	###
MONGI TRIMECHE	Lui-même	Administrateur représentant des petits porteurs	2021-2023	PDG Groupe SMTI (Transport et logistique ET Commerce International)	SMTI - STEP - ATTIJARI LEASING
RABAH JERAD	Lui-même	Administrateur indépendant	2023-2025	Retraité	###